

# Règlement complet

## « Jeu concours WAFFLE FACTORY - EIPHANIE »

### Participation en point de vente

---

#### **Article 1 - Société Organisatrice**

La société WAFFLE FACTORY DEVELOPMENT (ci-après la « Société Organisatrice »), société à responsabilité limitée au capital social de 60.000,00 euros, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0527 918 243, dont le siège social est situé à MARQUAIN (7522), 2 Rue des Digitales, en Belgique, dûment représentée par son Administrateur permanent Monsieur Guillaume DESOBRY, **organise dans tous ses points de vente WAFFLE FACTORY situés en France (France métropolitaine, Corse et Outre-Mer) en Belgique et en Suisse** un jeu intitulé : « EIPHANIE » (ci-après le « Jeu »).

**Adresses du Jeu** : société à responsabilité limitée au capital social de 60.000,00 euros, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0527 918 243, dont le siège social est situé à MARQUAIN (7522), 2 Rue des Digitales, en Belgique, dûment représentée par son Administrateur permanent, Monsieur Guillaume DESOBRY.

#### **Article 2 - Participation**

Ce Jeu, avec obligation d'achat, est ouvert à **toutes les personnes physiques âgées de plus de 16 ans à la date de participation, résidant en France, en Belgique ou en Suisse** (ci-après les « Participants ») à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, de leurs fournisseurs et/ou agences, et toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

#### **Article 3 - Modalités de participation**

Du 26 Décembre 2024 au 7 Janvier 2025 inclus, pour l'achat d'une Waffine Frangipane, Waffine Cœur Choco Blanc, Waffine Cœur Choco Lait ou Waffine Cœur Choco Noir, les Participants pourront tenter de gagner de nombreux cadeaux en tentant de trouver une fève introduite de façon aléatoire dans l'un de ces produits par les WAFFLE MAKERS des points de vente participants.

Une seule participation par jour et par personne et un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Toute participation ne respectant pas les présentes instructions ne sera pas prise en compte.

#### **Article 4 - Lots mis en jeu, désignation des gagnants et remise des lots**

Les lots mis en jeu dans les points de vente participants sont les suivants :

- 42 Waffines Signature si le Participant trouve une fève Waffine ;
- 40 menus complet WAFFLE FACTORY si le Participant trouve une fève Menu ;
- 3 gaufriers LAGRANGE 019324 d'une valeur de 200€ si le Participant trouve une fève d'argent ;
- 1 robot SMEG SMF03CREU d'une valeur de 539€ si le Participant trouve la fève d'or.

Les Participants seront immédiatement avertis du résultat de leur participation via la consommation du produit, gagnant ou non d'un lot des lots susvisés en fonction de si le produit contient une fève ou non.

Les fèves qui déclenchent l'attribution d'une des dotations susvisées sont introduites dans les produits de façon aléatoire.

Chaque point de vente WAFFLE FACTORY participant disposera d'une fève Waffine ou d'une fève Menu. Trois points de vente WAFFLE FACTORY sélectionnés aléatoirement disposeront d'une fève d'argent en sus et un point de vente WAFFLE FACTORY sélectionné aléatoirement disposera en sus de l'unique fève d'or.

Le Participant Gagnant de l'un desdits lots susvisés prendra la fève ainsi qu'une preuve d'achat en photo et l'enverra à l'adresse mail [contact@wafflefactory.com](mailto:contact@wafflefactory.com) ou à l'adresse postale suivante : WAFFLE FACTORY DEVELOPMENT Rue des Digitales 2 à MARQUAIN (7522) en Belgique.

L'équipe de WAFFLE FACTORY le recontactera rapidement.

Le lot sera adressé à son adresse personnelle après en avoir justifié préalablement à WAFFLE FACTORY DEVELOPMENT et ce, dans un délai de 2 mois à compter de la fin de l'opération, sous réserve du bon respect des conditions du présent Jeu concours.

Toute coordonnée incomplète ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas d'obtenir la dotation. Le lot qui était alors attribué au Gagnant concerné ne sera pas remis en jeu.

Les Participants autorisent d'ores et déjà toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société Organisatrice, sans toutefois qu'elle n'ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues.

Les frais de participation au Jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations.

#### **Article 5 - Limite de responsabilité**

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement et l'arbitrage en dernier ressort de la Société Organisatrice pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent Règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent Règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'évènements indépendants de sa volonté amenant à annuler le présent jeu ou à priver totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger la durée du Jeu ou de limiter la période de participation, de reporter le Jeu ou d'en modifier les conditions, notamment si les circonstances le justifiaient. Les modifications seront considérées comme des avenants au présent Règlement.

La Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation des lots par les gagnants.

#### **Article 6 - Protection des données à caractère personnel**

Les Participants sont informés que les données personnelles collectées pour le présent Jeu concours pourront faire l'objet d'un traitement informatique par les équipes de WAFFLE FACTORY. Elles sont destinées à la Société Organisatrice aux seules fins d'organisation du jeu.

Les Participants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leur nom, prénom et adresse, sur tout support, pour les communications concernant le Jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que celui de recevoir les lots remportés.

Conformément au Règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, la Société Organisatrice, en sa qualité de responsable du traitement, est amenée à collecter un certain nombre de données personnelles nominatives des Participants.

Ces données sont nécessaires au traitement de la candidature. Le fait de ne pas communiquer ces informations pourrait entraîner l'impossibilité de traiter la candidature du Participant.

Ces données sont destinées aux services internes de la Société Organisatrice et/ou ses filiales ou à toute autorité administrative ou judiciaire qui en ferait la demande.

Ces données ne seront pas utilisées à des fins de prospection commerciale par SMS et/ou par Email de la part de la Société Organisatrice.

Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de communication des informations et données le concernant détenues par WAFFLE FACTORY. Il dispose par

ailleurs d'un droit de portabilité de ses données, de limitation des traitements, d'un droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès, d'un droit d'obtenir que ses données à caractère personnel soient transmises dans un format structuré et d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Le Participant peut exercer ses droits en écrivant au responsable de la protection des données à caractère personnel, en joignant un justificatif d'identité recto-verso par email à l'adresse [rgpd@wafflefactory.com](mailto:rgpd@wafflefactory.com) ou par courrier à l'adresse suivante : 2 rue des Digitales, MARQUAIN (7522) en Belgique.

Les Participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputés comme ayant renoncé à leur participation. Ces données seront conservées pendant toute la durée nécessaire au présent Jeu.

### **Article 7 - Dispositions diverses**

Tous les cas non prévus par le présent Règlement seront tranchés par la Société Organisatrice. Le présent règlement est soumis au droit belge. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devra être transmise à la Société Organisatrice dans un délai maximum de deux mois après la date de fin de Jeu.

### **Article 8 - Dépôt du Jeu concours**

Le règlement complet est disponible et peut être demandé au siège social de la société WAFFLE FACTORY DEVELOPMENT ou via l'adresse mail : [contact@wafflefactory.com](mailto:contact@wafflefactory.com).

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et le mécanisme du jeu.